



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2020/2021

### PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion restreinte du : **Mardi 19 Juillet 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### TERRAINS

#### **CHAMPIONNATS FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI R1 ELITE - R1 - R2 - R3 ET DU SAMEDI MATIN R1 - R2**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2022/2023 des clubs participant aux championnats Foot Entreprise et Critérium du samedi après-midi de R1 Elite, R1, R2, R3 et du samedi matin R1, R2, de l'avis de la C.R.T.I.S. (P.V. du 19/07/2022) sur les terrains.

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.**

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM**

#### **24577119 : HOPITAL R. POINCARE 1 / CHATELET AS FC 1 du 24/09/2022 (R1/B)**

Courriel du club d'HOPITAL POICARE demandant de reporter ses rencontres du 24/09/2022 en raison d'une rencontre organisé contre le Variété Club de France.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

#### **24577210 : LUXEMBOURG FC 81 / HOPITAL R. POINCARE 2 du 24/09/2022 (R2/A)**

Courriel du club d'HOPITAL POICARE demandant de reporter ses rencontres du 24/09/2022 en raison d'une rencontre organisé contre le Variété Club de France.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

#### **ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII – 551989**

La Commission prend note du courriel d'ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII et acte le forfait général de l'équipe 3 du club dans la poule B de R2.